

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7 %	8 %	9 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	€ TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC

● Prestation incluse dans le forfait de gestion locative
Les prix TTC sont compris de TVA au taux de 20%

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Century 21 Vaugirard Convention

381 bis rue de Vaugirard 75015 PARIS

Tel : 01 56 08 56 21

Mail : vaugirard.convention@century21.fr

Barème Honoraires Location

Établi le 16 avril 2020

Baux régis par la loi du 6 juillet 1989,

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, par mètre carré de surface habitable, ZONE TRES TENDUE.	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux, par mètre carré de surface habitable	3 € / m ² TTC

Les frais de rédaction d'avenant au contrat, étude de dossier comme suit :

Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, par mètre carré de surface habitable	12€ TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée par mètre carré de surface habitable	3€ TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	Montant de la différence entre le loyer hors charges et les 15€ / m ²
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail,	12,00 € / m ² TTC
Honoraires d'état des lieux d'entrée	3,00 € / m ² TTC

- (1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Baux Exclus du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, d'état des lieux d'entrée	10 % TTC du loyer annuel charges comprises
---	--

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée	10 % TTC du loyer annuel charges comprises
---	--

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

S.A.R.L TLM Immobilier au capital de 1 000 € - siège social : 381 bis rue de Vaugirard - 75015 PARIS
N° TVA intracommunautaire : FR 2383747388
Caisse de garantie CEGI : 110 000 € - RCS PARIS n°837 473 883
Carte Professionnelle TLM Immobilier n°75012018000027439
Siège social Century 21 Vaugirard Convention 377 bis rue de Vaugirard 75015 PARIS
Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



Vaugirard Convention

381 bis rue du Vaugirard

75015 PARIS

Tel : 01 56 08 56 21

SARL au capital de 8 000€

RCS PARIS n° 438 395 378

AFL immobilier Achat Vente Locatin

CPI 7501 2015 000 001 147

CECC 18 rue Roche - 52515 La L... cedex